

### Mise au point au titre du droit de réponse

Suite à l'intervention de M Francis ROUX, Conseiller général, 1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Hyères et Maire par intérim, en fin d'Assemblée générale du syndicat libre d'Héliopolis réunie le 30 juillet 2006 au siège du syndicat, mettant en cause notre association, l'A.L.N. fait la **mise au point** suivante :

- Le 30.07.06 au Levant, M ROUX a publiquement mis en cause notre association et incriminé nommément sa présidente, dans une intervention virulente, sur un point qui ne figurait pas à l'ordre du jour et juste avant de quitter la réunion, ce qui rendait impossible toute réponse devant cette assemblée, et a provoqué la protestation de plusieurs participants auprès de la présidente de séance. Selon M ROUX, suite aux informations parues dans la presse concernant un projet de déroctage à l'Aiguade du Levant (Var Matin du 17 juillet 2006), l'ALN serait coupable de risquer de *faire perdre les subventions* octroyées pour les projets portuaires au Levant.
- Président du Conseil portuaire du Levant, M ROUX aurait pu informer l'assemblée des diverses décisions prises par cette instance, décisions qui intéressent les propriétaires à d'Héliopolis. L'ALN réitère sa demande que les comptes-rendus des Conseils portuaires soient rendus publics, d'autant qu'il s'agit de financements publics sur des questions concernant tous les levantins.
- En effet c'est à la lecture des PV des conseils portuaires 2004 et 2005 enfin obtenus, que l'ALN a appris que le Conseil Général du Var avait l'intention de procéder à grands frais, dès 2006, à l'Aiguade du Levant, à "**déroctage**" et "**transplantation**" de **posidonies** ! "*Poumons de la mer*", espèce hautement utile à tout l'écosystème marin, **les posidonies sont strictement protégées par nos lois** tant françaises qu'européennes et internationales : il est interdit de toucher à un seul pied de posidonies. Ce projet de déroctage était de surcroît présenté comme ayant l'aval du Parc National de Port Cros (les responsables se sont déclarés "surpris") et isolément des projets portuaires, alors qu'il s'agit manifestement bien de cela ! Fallait-il se taire ? Conformément à ses buts de préservation du naturisme et de la nature au Levant, l'association a immédiatement réagi, alertant les administrations et organismes concernés, demandant à M le Préfet du Var de faire respecter la loi.
- Concernant les projets à l'Aiguade, l'ALN rappelle sa position adoptée lors de son AG 2005 :  
"Nous ne pouvons qu'être favorables à la remise en état et sécurisation de nos débarcadères. Mais nous nous opposerons à tout projet de "mise à niveau" qui aurait pour conséquence que les naturistes ne se sentent plus chez eux sur nos rivages et nos débarcadères comme sur Héliopolis, ou qui mettrait en danger la qualité encore aujourd'hui exceptionnelle des fonds marins dans l'enceinte même et aux abords de la calanque de l'Aiguade (où sont présentes en quantité herbiers de posidonie et autres espèces protégées et fragiles), ou tout projet qui risquerait de dénaturer le site."
- Notre île, site exceptionnel, protégée par sa classification en zone ZNIEFF à onze titres, est aujourd'hui située en périmètre Natura 2000. Notre association continuera à intervenir pour sa protection. Il ne sera pas dit que le Levant pourrait constituer une zone de non-droit, où le fait accompli deviendrait la règle et où il serait possible de faire n'importe quoi !
- Les contribuables sont en droit d'être informés des choix concernant le Levant. 3 millions d'euros supplémentaires d'argent public viennent d'être ajoutés aux 4,8 millions d'€ déjà prévus, au titre des travaux portuaires au Levant. Pendant ce temps, le Levant manque d'eau. Or la nouvelle Loi sur l'eau donne obligation aux collectivités territoriales d'amener l'eau potable au robinet. En attendant, il est interdit de construire des citernes, pas des piscines ! Qu'en est-il du projet de station de désalinisation au Levant ? **Nous avons droit à l'eau et à l'assainissement au Levant comme ailleurs !**
- M Roux aurait pu aussi informer les propriétaires réunis le 30/07/06 au Levant qu'il avait fait voter en Conseil Portuaire de faire contribuer les "petits" au financement du port en faisant payer aux canoës leur place sur la grève de galets, et ce à partir de la saison 2006<sup>1</sup> ...
- L'ALN continuera ses actions pour protéger le Levant tel que nous l'aimons, comme elle a contribué par ses interventions à préserver notre maquis levantin, menacé ce printemps par des injonctions de débroussaillage manifestement non adaptées ... et a ainsi permis d'éviter le PV à nombre de co-propriétaires !

Héliopolis, le Levant, 1<sup>er</sup> août 2006

---

<sup>1</sup> Sans pour autant leur octroyer une quelconque représentation au sein du "CLUPIPP", club très fermé des "usagers du port" !